

Hauts-de-France, Somme  
Péronne  
57 et 59 rue Saint-Fursy, 2 rue de la Maîtrise

## Palais de justice de Péronne

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA80010925

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2022

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale La première Reconstruction, patrimoine de la Reconstruction

Degré d'étude : repéré

### Désignation

Dénomination : palais de justice

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales :

### Historique

Les terrains de la [prison et du magasin d'artillerie](#), détruits durant la Première Guerre mondiale, sont utilisés à la reconstruction du palais de justice, effectuée en 1931-1932 sur les plans de Jacques Ballereau et Daniel Roguet, architectes du département. Le programme (cf. annexe) en est détaillé dans *Le Progrès de la Somme* (1931). La réception des travaux a lieu en juillet 1933 (*Progrès de la Somme*).

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Auteur(s) de l'oeuvre : Daniel Roguet (architecte départemental, attribution par source), Jacques Ballereau (architecte départemental, attribution par source)

### Description

L'édifice occupe une parcelle d'angle à pan coupé et comprend un bâtiment aligné sur la rue Saint-Fursy et deux petites cours, l'une (délimitée par un mur bahut surmonté d'une grille) formant un accès depuis la rue de la Maîtrise. Construit en briques (ossature en béton armé) sur soubassement de grès et couvert d'ardoises, il compte un rez-de-chaussée surélevé sur cave, un étage carré et un étage de comble. Il dispose de trois entrées : l'entrée principale destinée au public et deux entrées secondaires professionnelles. La porte secondaire cintrée (59 rue Saint-Fursy) est surmontée d'un pinacle bûché (possible remploi).

L'inscription : PALAIS DE JUSTICE est présente au-dessus de la porte principale et au-dessus des baies éclairant la salle d'audience, dont la façade est animée par deux niches (vides).

### Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton ; brique ; grès, moellon

Matériau(x) de couverture : ardoise

Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, rez-de-chaussée surélevé, 1 étage carré, étage de comble

### Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **Péronne. Le nouveau tribunal.** *Le Progrès de la Somme*, 9 juillet 1931, p. 3.  
"Péronne. Le nouveau tribunal". 9 juillet 1931, p. 3. 24 juillet 1933, p. 3.

## Annexe 1

### Le nouveau tribunal de Péronne (1931)

#### **Péronne. Le nouveau tribunal**

"Comme nous l'avons déjà indiqué le Palais de Justice de Péronne s'élèvera sur l'emplacement de l'ancien arsenal rue Saint-Fursy. La façade principale, qui s'attachera, d'un côté, à la prison, s'étendra sur une longueur de 48 mètres rue Saint-Fursy. Trois fenêtres de 4 m. 50 de hauteur en occuperont le centre, ce seront celles de la salle d'audience. A gauche de ces fenêtres (en regardant le bâtiment) se trouvera la porte d'accès à la salle des Pas-Perdus. A l'extrémité droite, une seconde porte permettra d'aller, soit au cabinet du président, à la salle du Conseil ou encore dans les différents services du Parquet et à l'instruction. L'entrée aux bureaux du greffe s'effectuera par une grille donnant rue de la Maîtrise. En pénétrant dans la salle des Pas-Perdus, d'une superficie de 100 mètres carrés environ, on aura à sa gauche, une salle pour les enquêtes et les faillites et à sa droite la grande salle d'audience, qui mesurera 16 mètres de long sur 8 m. 50 de large. Un dégagement de 2 m. 40 de large, longera cette salle, qui communiquera par une porte, à droite, dans le fond, avec la salle du Conseil et la Bibliothèque. La porte de gauche s'ouvrira sur le couloir desservant la salle des huissiers, le vestiaire des magistrats et le cabinet des juges. De la salle des Pas-Perdus on pourra se rendre au Greffe par un couloir longeant la cloison intérieure de la salle des faillites et dans lequel prendra naissance l'escalier conduisant au premier étage. A cet étage on trouvera au-dessus de la Salle des Pas-Perdus, le vestiaire des avocats et des avoués et, en plus d'un bureau pour le greffe, une salle réservée à l'état civil. L'autre partie de l'étage, celle qui sera contiguë à la prison, sera occupée, par le cabinet du Procureur de la République et les services du Parquet (côté rue Saint-Fursy). Le cabinet du juge d'instruction et la salle d'instruction occuperont le côté cour.

Nous avons déjà dit que la construction du nouveau Palais de Justice commencerait immédiatement après l'adjudication de travaux afin de pouvoir le livrer à l'autorité judiciaire à la rentrée d'octobre 1932. Dans son devis descriptif des travaux, M. Daniel Roguet, architecte s'exprime ainsi.

« La construction se trouve en partie sur remplacement de l'ancienne église dite collégiale de Saint-Fursy qui a été démolie vers 1804. Il y a de fortes présomptions que l'on rencontrera au cours des fouilles et des travaux de fondations, d'anciennes fondations de cet édifice. D'autre part on suppose que de nombreux sarcophages sont restés dans le sol, ainsi que des trésors, des pierres sculptées ou non provenant des églises successives qui ont existé à cet emplacement. La plus grande attention sera apportée surtout par l'entrepreneur du lot (terrasse, maçonnerie, etc.) pour la préservation des objets qu'il pourra trouver. Ces objets devront être transportés dans un local qui sera désigné par l'architecte. Ils resteront la propriété exclusive du département. »

Enfin M. Roguet indique qu'il est possible que l'on puisse réemployer, pour la porte d'entrée, à droite rue Saint-Fursy, une porte provenant de l'ancien bailliage de Péronne, porte composée de pierres, de sa menuiserie et d'une grille".

*Le Progrès de la Somme*, 9 juillet 1931, p. 3

## Illustrations



Vue de situation, depuis  
la rue Saint-Fursy.  
Phot. Isabelle Barbedor  
IVR32\_20178005236NUCA



Vue de détail sur la travée  
d'accès du tribunal administratif.  
Phot. Isabelle Barbedor  
IVR32\_20178005237NUCA



Porte avec remploi du gable de  
l'ancien bailliage de Péronne.  
Phot. Isabelle Barbedor  
IVR32\_20228005105NUCA

## Dossiers liés

**Oeuvre(s) contenue(s) :**

**Oeuvre(s) en rapport :**

Ancien bourg Saint-Fursy (IA80010922) Hauts-de-France, Somme, Péronne

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Vue de situation, depuis la rue Saint-Fursy.

IVR32\_20178005236NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de détail sur la travée d'accès du tribunal administratif.

IVR32\_20178005237NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Porte avec remploi du gable de l'ancien bailliage de Péronne.

IVR32\_20228005105NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation